



GRIESHEIM PRÈS-MOLSHEIM

Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du lundi, 06 mars 2017

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2016 de la commune comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de 392 938,29 €
- Un excédent d'investissement de 536 318,46 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA ZONE D'ACTIVITES

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2016 de la zone d'activités présente un résultat de clôture de O.

COMPTES DE GESTION 2016

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion de la commune et de la zone d'activités dressés pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition en 2017.

BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal décide d'adopter et d'arrêter le budget primitif 2016 de la commune à la somme de 6 803 822,94 €, soit :

- Fonctionnement : 1 557 710,00 €
- Investissement : 5 246 112,94 €

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Le conseil municipal décide de fixer à :

- 5 ans la durée d'amortissement des subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études
- 15 ans la durée d'amortissement des subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations
- 30 ans la durée d'amortissement des subventions qui financent des projets d'infrastructure d'intérêt national

AMORTISSEMENT DES ETUDES NON SUIVIES DE TRAVAUX

Le conseil municipal de fixer à 5 ans la durée d'amortissement des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation.

FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le conseil municipal le taux des indemnités des élus comme suit :

- Maire : 43 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur
- Adjoint : 16,50 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

COTISATIONS AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2017

Le conseil municipal décide de verser la cotisation de 2 252,52 € au CNAS/GAS pour l'année 2017.

VENTE MAISON 51A RUE DES ASPERGES

Le conseil municipal approuve la vente de la maison

DETR 2017

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la DETR pour les travaux de mise en accessibilité.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption pour les biens cadastrés :

Section	Parcelle	Contenance
AA	300/21	813 m2
AB	136	1,41 are
AB	C/137	4,18 ares
AD	140	5,02 ares
AB	91	303 m2

NUMEROTATION DE RUES

Le conseil municipal décide de renuméroter la rue des Vergers et de mettre en place une numérotation dans la rue de l'Energie.

DIVERS

- PLU : réunion personnes publiques associées le 30 mars
- PLU : permanences publiques le 13 et 15 mars de 16h à 19h
- Rappel dates des prochaines élections



Le Maire,
Christophe FRIEDRICH